Enfin, dernière chose dont dépendra le comme un membre du comité l'a décrit, qui succès de notre lutte antipollution: les municipalités et les industries, surtout peu importantes, doivent pouvoir disposer des fonds considérables requis par le matériel qui extrait les polluants des déchets avant que ceux-ci soient évacués dans les eaux ou dans l'air. Pourquoi ne pas reprendre la formule très simple qui s'est révélée si efficace en temps de guerre? Nous nous en souvenons: le gouvernement d'alors a offert des prêts à long terme et à intérêt modeste aux industries dont il voulait transformer l'exploitation en production de guerre, et qui ont pu tout amortir en trois ans. C'est ce qui a permis une conversion rapide, avec les résultats que nous avons. Un programme semblable pourrait remporter autant de succès contre la pollution car il permettrait, surtout aux petites industries dont on exigerait autrement des taux d'intérêt élevés trop lourds pour elles de contribuer à la lutte antipollution. Ces dépenses ne rapportent pas de bénéfices quotidiens et se soldent par une perte de revenus. De pareils emprunts permettraient aux petites industries et municipalités qui n'ont pas les fonds considérables requis, d'acheter le matériel, de l'installer, d'extraire les polluants des déchets, et ainsi de s'attaquer à la pollution d'une façon sensée et pratique.

Pour conclure, j'ai la conviction sincère que si nous autres, Canadiens, faisons les trois choses que j'ai proposées, toutes pratiques et faciles pour le gouvernement, à qui elles ne causeront ni ennuis, ni difficultés, nous aurons enfin lancé un programme dynamique et réaliste contre la pollution, grâce auquel les gouvernements fédéral et provinciaux, en collaboration avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière, pourront faire leur rapport, agir de façon que notre lutte antipollution devienne une réalité, au lieu de se perdre, quant à ce problème très grave, dans des discussions interminables mais stériles.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'amendement à l'étude aujourd'hui a déjà, en substance, été discuté longuement en comité. Même si le texte en diffère un peu, le principe en est exactement le même. Le comité, l'ayant étudié, a décidé qu'il n'entrait pas dans le cadre de la loi de créer un ministre seul responsable de la pollution ou,

deviendrait la super-vedette de la pollution. C'est cela, et aussi le fait qu'à l'étape actuelle le projet de loi est fondé sur nos relations avec les provinces, qui a motivé cette décision.

Si on lit les premiers mots du paragraphe a) de l'article 3 de l'amendement, on trouve ceci: «non assignées exclusivement aux législatures des provinces». Dans nos discussions au comité, nous avons essayé de déterminer avec précision ce que cela pouvait comporter. Or, je ne crois pas qu'aucun témoignage reçu par le comité nous ait indiqué que ces mots auraient une influence directe sur la loi ou la raffermiraient d'une manière quelconque. Il a été question aujourd'hui, à plusieurs reprises, du manque de coordination et de collaboration à l'échelon fédéral en matière de gestion et de lutte contre la pollution des eaux au Canada. Les membres du comité et d'autres députés sans doute connaissent les travaux du comité interministériel des ressources en eau, composé de représentants des divers ministères de l'État qui se sont réunis régulièrement pour grouper les diverses mesures habilitantes que la Chambre examine au cours de cette session. On a cité en exemple les problèmes qu'a posés l'Arrow.

• (4.30 p.m.)

Le député de South Western Nova (M. Comeau) a laissé entendre qu'il n'y avait aucune collaboration ou coordination à cet égard. Or, rien n'est plus loin de la vérité. A cause de la responsabilité qui lui incombe aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada, le ministre des Transports (M. Jamieson) a immédiatement pris des mesures pour y apporter remède. Il a organisé un comité dirigé par le professeur Patrick McTaggart-Cowan, qui est à l'œuvre presque depuis le début, et encore, non seulement pour résoudre les problèmes de l'Arrow et la situation qu'il a engendrée mais aussi pour grouper les documents de recherche qui seront utiles si pareils désastres surviennent à l'avenir.

On a laissé entendre que la Commission mixte internationale devrait être responsable des Grands lacs. Grâce au centre canadien des eaux intérieures, nous constatons la collaboration qui existe actuellement entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les